



Naturalisation / carte vpf

Par **Natsuko**, le **19/11/2011** à **21:24**

Bonjour,

Je vais essayer d'être la plus brève possible :

- Née en France en 86, mes parents en août 95 ont décidé de retourner au Maroc définitivement étant mineure j'ai dû les suivre (j'avais alors 8ans).
- Revenue en France en 2005 pour suivre mes études sup.
- Dépôt d'une première demande de naturalisation qui s'est soldée par un refus (motif condition de stage -présence pendant 5ans en France au moment de la demande- non remplie), j'ai fait un recours gracieux dans les 2 mois qui ont suivi ce refus en précisant que j'ai été scolarisée pendant 5ans dans des établissements enseignant en langue française, je n'ai pas eu de réponse.
- En février 2011, je repose un dossier qui a été ajourné (2ans) pour motif non obtention d'autonomie matérielle (en effet, étant étudiante ainsi que les restrictions liées à cette carte en matière de recherches d'emploi, c'est mes parents qui résident au Maroc qui s'occupent de mes finances)
- Je ne demande qu'à obtenir mon autonomie financière mais pour cela il faudrait que je réussisse à "changer" de carte de séjour.

Le statut étudiant étant un statut "précaire" je voudrai savoir si une demande de carte vie privée vie familiale pourrait aboutir, en sachant que mon frère et ma soeur sont français car ils étaient majeurs au moment où mes parents ont décidés de rentrer au Maroc, qu'ils habitent en France et qu'ils y travaillent.

- Je tiens à préciser que j'ai appelé le service concerné à la préfecture et que l'agent administratif que j'ai eu au téléphone, jugeant mon cas très "complexe", m'a incité à écrire une lettre en AR au préfet en récapitulant tout mon cas.

Pardonnez-moi l'expression mais avec tout ce qui se passe en ce moment concernant la circulaire Guéant c'est le serpent qui se mord la queue.

Par **mimi493**, le **20/11/2011 à 22:05**

Déjà, la carte VPF au motif que la famille est en France, s'entend TOUTE la famille, que vous n'avez plus personne dans votre pays (mais rien n'empêche de demander). Or ce n'est pas votre cas.

[citation]Revenue en France en 2005 pour suivre mes études sup.

- Dépôt d'une première demande de naturalisation qui s'est soldée par un refus (motif condition de stage -présence pendant 5ans en France au moment de la demande- non remplie)[/citation] en quelle année avez-vous obtenu votre premier diplôme ? Parce que dans ce cas, le stage est de deux ans.

[citation]Le statut étudiant étant un statut "précaire"[/citation] c'est un statut temporaire, l'étudiant étranger est censé rentrer dans son pays pour participer à son développement sauf s'il a un métier intéressant la France.

Sauf si vous êtes thésarde, je suppose que vous avez fini vos études en 6 ans. Quel est votre métier ?

Par **Natsuko**, le **20/11/2011 à 22:19**

Bonsoir mimi493,

La première demande que j'ai faite était en 2006 donc en plein milieu de ma seconde année scolaire (entre sept et dec me souviens plus). Donc je ne pouvais bénéficier de cette réduction de stage. Par contre comme j'ai suivi en France une partie de ma scolarité avant de rentrer au Maroc je pensais que cela suffisait.

Ne le prenez pas mal, mais ayant 8ans au moment des faits vous vous doutez que je n'ai pas eu mon mot à dire sur ce retour au Maroc. Voilà pourquoi j'essaye d'en savoir plus sur cette carte VPF

Pour répondre à votre dernière question : je ne suis pas thésarde je suis en M1 math-éco après avoir passé un an en école d'architecture (oui j'ai eu des difficultés au moment de ma L2)

Pour résumer si j'ai bien compris, je peux tenter la demande mais il ne faut pas que je m'attende à un miracle ?

Merci d'avoir pris le temps de me répondre

Cdlt

Par **mimi493**, le **20/11/2011 à 22:23**

[citation]Pour répondre à votre dernière question : je ne suis pas thésarde je suis en M1 math-éco après avoir passé un an en école d'architecture (oui j'ai eu des difficultés au moment de ma L2)

Pour résumer si j'ai bien compris, je peux tenter la demande mais il ne faut pas que je m'attende à un miracle ? [/citation] oui

Mais ne vous plantez plus dans vos études, car là, vous risquez de ne pas voir renouveler

vosre carte d'étudiante. 6 ans pour n'être qu'en M1, c'est beaucoup, ils ne vous laisseront plus de dernière chance, vous êtes dans votre dernière chance.

Donc peut-être vous concentrer sur vos études d'abord. Avoir impérativement votre M1 et votre admission en M2

Vous travaillez actuellement ? Si oui, vous faites quoi ?

Par **Natsuko**, le **20/11/2011** à **22:30**

Non je ne travaille plus, j'étais en contrat vacataire au rectorat de mon académie, les examens approchent j'ai dû arrêter.

Je vais me contenter d'envoyer cette fameuse lettre en AR au préfet comme m'a incité l'agent administratif et voir de quoi il en retourne.

Dois-je y inclure certains documents ? Extraits de naissance de ma sœur, mon frère, le mien ? Fiches d'impôts ? Certificats scolaires d'avant mon entrée au Maroc et ensuite ? Preuve d'appartenance à une association ?

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **22:36**

Allez voir à la CIMADE, ils ont l'habitude de cette préfecture et du Préfet

Je vous parlais du métier, parce que désormais, le métier de téléconseiller/télévendeur ouvre droit à la carte salarié et qu'ils embauchent facilement des étudiants (avec math-éco, vous devez avoir le niveau info pour bien des hotlines) donc ça peut être une piste pour avoir un changement de statut, pouvoir travailler à temps plein et ensuite avoir la condition de stabilité de revenus exigée pour la naturalisation après l'ajournement de deux ans.

Par **Natsuko**, le **20/11/2011** à **22:39**

C'était prévu que j'y passe ce mercredi à la CIMADE, vous avez vu juste le poste que j'occupais au rectorat était de la hotline mais en contrat de vacation je ne pense pas que ce soit suffisant pour obtenir un changement de statut.

Par **mimi493**, le **20/11/2011** à **22:41**

non, d'autant que vous ne l'avez plus. Mais ça peut être une piste pour maintenant

Par **Natsuko**, le **20/11/2011** à **22:54**

Une dernière question, quand j'irais à la CIMADE dois-je prendre rdv ? Me munir de documents ?

Quand vous dites qu'ils ont l'habitude de cette pref et du prefet est-ce péjoratif ?